



Commune de LADOIX-SERRIGNY

Conseil d'administration du C.C.A.S en date du 24 mars 2025

Liste des délibérations

Délibération n° 2025-0001 : Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU) 2024	Approuvée
Délibération n° 2025-0002 : Affectation du résultat 2024	Approuvée
Délibération n° 2025-0003 : Vote du budget CCAS 2025	Approuvée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Centre Communal d'Action Sociale
de la Commune de LADOIX-SERRIGNY

Date de la convocation
17 mars 2025

Séance du 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme FOL.

Présents :

M. Jérôme FOL, Mmes Aline KUTTER, Valérie PERISSUTTI, M. Thierry MESNIL, M. Daniel KOCH, Philippe LANCIA, Francis GATEAU

Absents excusés :

Mme Corinne GARREAU ayant donné pouvoir à M. Daniel KOCH
Mme Saadia CHAMALI ayant donné pouvoir à M. Thierry MESNIL
Mme Denise SIMMONOT ayant donné pouvoir à M. Philippe LANCIA
Mme Céline ABED MARCILLET

Secrétaire de séance : Mme Aline KUTTER

2025-0001

Objet : Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU) 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique du CCAS pour l'année 2024 de la commune de LADOIX-SERRIGNY ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de LADOIX-SERRIGNY ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration,

Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la commune de LADOIX-SERRIGNY

- **DONNE** pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance,



Le Président,



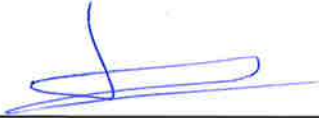



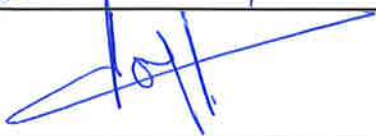




Délibération
Télétransmise en
préfecture le
25 mars 2025
Publiée sur papier le
25 mars 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de DIJON dans un délai de deux mois à compter des formalités de publications et de transmission en Préfecture.

CCAS DE LADOIX-SERRIGNY CFU Année 2024

ARRETE ET SIGNATURES

ABED MARCILLET Céline	Membre	Absente excusée	
CHAMALI Saadia	Membre	Absente excusée ayant donné pouvoir à Thierry MESNIL	
FOL Jérôme	Président		
GARREAU Corinne	Membre	Absente excusée ayant donné pouvoir à Daniel KOCH	
GATEAU Francis	Membre		
KOCH Daniel	Membre		
KUTTER Aline	Membre		
LANCIA Philippe	Membre		
MESNIL Thierry	Membre		
PERISSUTTI Valérie	Vice-Présidente		
SIMONNOT Denis	Membre	Absente excusée ayant donné pouvoir à P. LANCIA	

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CCAS de Ladoix-Serrigny

Utilisateur : MATEOS CCAS Agnès

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2025_0001
Objet :	Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU) 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-24 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	021-262106537-20250324-2025_0001-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 021-262106537-20250324-2025_0001-DE-1-1_0.xml	text/xml	890 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2025-0001.pdf Nom métier : 99_DE-021-262106537-20250324-2025_0001-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	141 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 mars 2025 à 13h44min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 mars 2025 à 13h44min57s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 mars 2025 à 13h44min58s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 mars 2025 à 13h45min07s	Reçu par le MI le 2025-03-25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Centre Communal d'Action Sociale
de la Commune de LADOIX-SERRIGNY

Date de la convocation
17 mars 2025

Séance du 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme FOL.

Présents :

M. Jérôme FOL, Mmes Aline KUTTER, Valérie PERISSUTTI, M. Thierry MESNIL,
M. Daniel KOCH, Philippe LANCIA, Francis GATEAU

Absents excusés :

Mme Corinne GARREAU ayant donné pouvoir à M. Daniel KOCH
Mme Saadia CHAMALI ayant donné pouvoir à M. Thierry MESNIL
Mme Denise SIMMONOT ayant donné pouvoir à M. Philippe LANCIA
Mme Céline ABED MARCILLET

Secrétaire de séance : Mme Aline KUTTER

2025-0002

Objet : Affectation du résultat 2024

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024, constatant que celui-ci présente un excédent de fonctionnement cumulé de 10 136.10 €,

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé comme suit :

* 10 136.10 € à la ligne 002 "Résultat de fonctionnement reporté"

Pour extrait conforme,
Le Président,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "JF".

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CCAS de Ladoix-Serrigny

Utilisateur : MATEOS CCAS Agnès

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2025_0002
Objet :	Affectation du résultat 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-24 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	021-262106537-20250324-2025_0002-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 021-262106537-20250324-2025_0002-DE-1-1_0.xml	text/xml	848 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2025-0002.pdf Nom métier : 99_DE-021-262106537-20250324-2025_0002-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	51.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 mars 2025 à 14h13min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 mars 2025 à 14h13min30s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 mars 2025 à 14h13min30s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 mars 2025 à 14h13min34s	Reçu par le MI le 2025-03-25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Centre Communal d'Action Sociale
de la Commune de LADOIX-SERRIGNY

Date de la convocation
17 mars 2025

Séance du 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme FOL.

Présents :

M. Jérôme FOL, Mmes Aline KUTTER, Valérie PERISSUTTI, M. Thierry MESNIL, M. Daniel KOCH, Philippe LANCIA, Francis GATEAU

Absents excusés :

Mme Corinne GARREAU ayant donné pouvoir à M. Daniel KOCH
Mme Saadia CHAMALI ayant donné pouvoir à M. Thierry MESNIL
Mme Denise SIMMONOT ayant donné pouvoir à M. Philippe LANCIA
Mme Céline ABED MARCILLET

Secrétaire de séance : Mme Aline KUTTER

2025-0003

Objet : Vote du budget CCAS 2025

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le budget primitif 2025 du CCAS qui correspond à une somme globale de 22 600 € en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration **APPROUVE** le budget primitif 2025 tel qu'il est présenté.



Pour extrait conforme,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "S. Serrigny".

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CCAS de Ladoix-Serrigny
Utilisateur : MATEOS CCAS Agnès

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **2025_0003**
Objet : **Vote du budget CCAS 2025**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2025-03-24 00:00:00+01
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique : 021-262106537-20250324-2025_0003-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 021-262106537-20250324-2025_0003-DE-1-1_0.xml	text/xml	844 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2025-0003.pdf Nom métier : 99_DE-021-262106537-20250324-2025_0003-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	50.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 mars 2025 à 14h24min17s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 mars 2025 à 14h24min25s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 mars 2025 à 14h24min51s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 mars 2025 à 14h25min01s	Reçu par le MI le 2025-03-25